



## ARRÊTÉ

### **PERMISSION DE VOIRIE**

Autorisation de surplomb du domaine public  
RESIDENCE Route du Lion SAS ALTAE,  
4 Route du Lion, 33680 LACANAU

Exemplaire ORIGINAL

Lacanau, le

28 FEV. 2023

Direction des Services Techniques

FL/FP

N° : AR-2023 - 0204

Pétitionnaire : SAS ALTAE

Parc de Chavailles – 11 rue Pierre et Marie CURIE  
33 525 BRUGES

Nature de l'autorisation :

**Surplomb du domaine public**

### **Le MAIRE**

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code de la voirie routière,

**VU** la délibération du 19 décembre 2019 portant classement de la voirie communale ;

**VU** la demande de permis de construire déposée le 18 octobre 2022 par la SAS ALTAE, N° 033214 22 S0130,

**CONSIDERANT** que l'occupation projetée du domaine public routier du projet en surplomb est, compte tenu de la hauteur, conforme à l'affectation de celui-ci ;

## ARRÊTE

### **Article 1er :**

Le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public routier de la Ville de Lacanau, en surplomb pour les besoins de son projet, sous réserve du respect des conditions particulières ci-après évoquées et de l'autorisation d'urbanisme correspondante

### **Article 2 : Durée**

La présente permission de voirie est établie pour une durée initiale de 10 ans, tacitement renouvelable. Elle prendra effet à la date de signature du présent arrêté.

### **Article 3 : Responsabilité**

Le pétitionnaire est seul responsable des dépenses, dommages et préjudices ou accidents qui pourraient résulter de l'existence de sa construction.

### **Article 4 : Ampliation du présent Arrêté sera adressée :**

- au Pétitionnaire ;

Fait à LACANAU, le

Le Maire

Laurent PEYRONDET

28 FEV 2023



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Publié le : 28 FEV. 2023 Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :